

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 1 <sup>er</sup> octobre 2020
art. 16 Code Municipal : <b>35</b>	Compte-rendu affiché le 9 octobre 2020
en exercice : <b>35</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2020
qui ont pris part à la délibération <b>34</b>	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35 Présidente : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

**OBJET**

**10**

**Décision budgétaire  
modificative n° 1**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, TORRES, SCHMIDT,

Membre absent : M. de PARDIEU.

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement, et en section d'investissement, pour les dépenses et recettes. Celle-ci vise à prendre en compte les ajustements suivants :

En dépenses de fonctionnement :

- la prise en charge de vacataires périscolaires par la conclusion d'un marché d'insertion ainsi que l'accompagnement par une association des embauches de volontaires en service civique : il est proposé un déplacement de crédits de + 5 917,00 € en prestations de service et de - 5 917,00 € en frais de personnel.
- l'accroissement du budget dévolu aux fournitures de protection : il est proposé une augmentation des crédits à hauteur de + 75 000,00 € permettant de répondre aux nouvelles mesures en matière de port de masques, ainsi qu'un nombre suffisant de protections corporelles (lingettes, gels et contenants) s'adaptant au renforcement de différents protocoles sanitaires (services sport, scolaire, conservatoire de musique notamment).
- le solde de la subvention concernant l'année 2019 aux Centres Sociaux Fidésiens + 866,00 €
- un renforcement budgétaire en espaces verts de + 31 500,00 € est apporté à l'entretien de clôtures et portillons.

Soit une augmentation du volume global des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget de **107 366,00 €**

#### En recettes de fonctionnement :

- remboursement par la ville de Lyon des montants des salaires perçus pendant la formation d'un agent policier municipal ayant fait l'objet d'une mobilité, + 11 260,00 €.
- rôles supplémentaires d'impôts locaux à la suite de leur notification par l'État pour un montant de + 55 508,00 €.
- recettes de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation supérieures au montant budgété lors du vote du BP 2020, par prudence au vu de la crise du Covid-19.  
+ 40 598,00 €

Soit une augmentation du volume global des recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget de **107 366,00 €**.

**La section de fonctionnement est alors présentée en équilibre.**

#### En dépenses d'investissement :

- aménagement paysager du Clos du Cardinal : Il est proposé un déplacement des crédits budgétaires sur l'opération espaces verts. Le mouvement budgétaire est le suivant : + 45 000,00 € sur l'imputation 1031-2128 et - 45 000,00 € sur l'imputation 1100-2111
- augmentation du budget alloué aux subventions pour l'acquisition de vélos électriques : + 20 000,00 €
- un budget supplémentaire pour les espaces verts pour l'entretien de clôtures et portillons + 5 000,00 €
- les résultats des diagnostics de sécurité sur des jeux d'enfants et les réparations dues à des dégradations volontaires nécessitent d'augmenter le budget de mise en conformité des jeux et aires d'enfants de + 7 000,00 €
- l'attribution du marché de licences pour les serveurs de la Ville a permis une économie sur le budget informatique : - 2 000,00 €

Soit une augmentation du volume global des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de **+ 30 000,00 €**.

#### En recettes d'investissement :

- Il est proposé de constater l'attribution par la Région Auvergne Rhône-Alpes d'une subvention de 30 000,00 € relative à l'extension de la vidéo protection. Le mouvement budgétaire est le suivant : + 30 000,00 € sur l'imputation 1021-1312

Soit une augmentation du volume global des recettes réelles d'investissement inscrites au budget de **30 000,00 €**.

**La section d'investissement est alors présentée en équilibre.**

L'annexe au présent rapport, permet de retracer le détail des ajustements proposés et de visualiser, par chapitre, le nouvel équilibre budgétaire à jour de ces modifications.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la décision budgétaire modificative n°1 telle qu'elle figure dans les tableaux annexés.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité, 4 voix contre,  
APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 telle qu'elle figure dans les  
tableaux annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : tableaux

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI